Image not found or type unknown

Comment récuper un scooter Volé

Par **cmichel34**, le **12/10/2012** à **10:02**

Bonjour,

J'ai vendu un scooter neuf jamais roulé par vpc et il s'avère que la CB été volée alors je n'ai pas envoyé les certificats d'immatriculation pour la carte grise.
J'ai retrouvé le scooter 1 mois après chez une autre personne me contact pour faire la carte grise du véhicule et me dit l'avoir acheté 30% moins cher à un particulier sans les papiers juste un acte de vente et en espèce dans une cité et que le vendeur en avez plein dans sa cave des tous neufs.
J'ai porté plainte et demander à la personne de me rendre le véhicule, de ne pas l'utiliser et de porter plainte également et de me donner les coordonnées des vendeurs ainsi qu'une copie de la plainte.
N'ayant pas de nouvelles j'ai envoyé une lettre recommandée.
Depuis cette personne ne donne plus signe de vie.
La police dit qu'elle ne peu pas s'en occuper tant que le procureur n'a pas décidé et me dit que ce genre de dossier ne donnera pas suite et qu'il fallait que je me débrouille.

Comment je peu faire pour récupérer le scooter?
Dans cette affaire je doute de la bonne fois de la personne du fait qu'elle accepte d'acheter un scooter neuf dans son emballage sans les papiers à un prix de 30% du marché à un particulier dans une cave et qui en a plusieurs.

Deplus les escrots continuent à faire çà depuis 3 mois en toute impunité mais la police ne souhaite pas intervenir car on retrouve les annonces des véhicules volés sur les sites d'annonces...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés